

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska

Une bonification du plan proposée

Drummondville, 28 août 2015 – Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a participé le 25 août dernier à la consultation publique organisée par la MRC de Nicolet-Yamaska sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC.

De manière générale, le CRECQ considère que le plan d'action du PGMR comporte de nombreuses mesures pertinentes pour augmenter le taux de récupération des matières résiduelles générées dans la MRC. Toutefois, certaines de ces mesures lui apparaissent insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux proposés à l'horizon 2020 par le gouvernement du Québec. Le CRECQ a proposé des avenues, orientations ou actions qui permettraient à la MRC de se rapprocher davantage des objectifs de détournement de l'élimination de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment :

- Bonification des mesures de sensibilisation;
- Mise en place de mesures de réduction à la source;
- Collecte et recyclage des matières organiques;
- Mesures incitatives, voire coercitives;
- Promotion d'évènements écoresponsables;
- Imposition d'un taux minimum de récupération de certains types de résidus pour tous les travaux nécessitant un permis (construction, rénovation, démolition);
- Mesures pour inciter tous les Institutions Commerces et Industries (ICI) de la MRC à se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles pour leur organisation.

À cet effet, le CRECQ tient à souligner les efforts importants apportés par la Chambre de commerce et d'industrie du Coeur-du-Québec (CCICQ) avec le projet «Défi, on recycle». Ce projet est un service d'accompagnement offert gratuitement aux ICI de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska. Les entreprises participantes ont la chance d'avoir recours à un service-conseil personnalisé afin de réaliser et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles adapté à leur établissement dans le but d'obtenir l'attestation du programme de reconnaissance "ICI ON RECYCLE!" de la société RECYC-QUÉBEC. « *Il va sans dire que ce service a un impact considérable sur la gestion des matières résiduelles des ICI dans la MRC* » souligne Gilles Brochu, Président du CRECQ.

Il est possible de consulter le mémoire déposé sur le site Internet du CRECQ au www.crecq.qc.ca.

-30-

Pour information :

Isabelle Bonsant, directrice
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
819-475-1048, poste 210
info@crecq.qc.ca

À propos du CRECQ

Le Conseil régional du Centre-du-Québec (CRECQ) est un organisme reconnu officiellement comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement au Centre-du-Québec. Le CRECQ travaille en concertation avec plusieurs intervenants dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.